

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 avril 2008
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5874^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 23 avril 2008,
à 16 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal.

« À sa 5874^e séance, tenue à huis clos le 23 avril 2008, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Géorgie".

Avec l'assentiment du Conseil et agissant conformément à l'article 37 de son règlement intérieur provisoire et aux dispositions pertinentes de la Charte, le Président a invité M. David Bakradze, Ministre géorgien des affaires étrangères, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

Les membres du Conseil et M. David Bakradze, Ministre géorgien des affaires étrangères, ont eu un échange de vues. »

